

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture définit les incontournables qui doivent être maîtrisés à l'issue de la scolarité obligatoire. Cette culture commune, référence centrale pour la Nation, ne s'acquiert pas seulement dans les temps d'enseignement, mais aussi dans d'autres espaces éducatifs (centre de loisirs, clubs de sport, école de musique, ...), entre pairs et sur la « toile ». Ce socle commun, porteur d'une ambition de continuité et de cohérences, concerne donc l'école élémentaire et le collège, mais aussi les autres espaces et temps éducatifs où l'enfant et l'adolescent apprennent : activités péri et extra scolaires, espace familial.

Il s'agit donc aujourd'hui d'installer de la confiance entre institutions et acteurs locaux en charge de la tâche d'éduquer !

Les associations membres du CAPE constatent qu'avec l'introduction des cinq domaines que le CSP propose pour structurer le futur socle commun, une démarche permettant de penser un projet global d'apprentissage avant de le détailler en disciplines d'enseignement s'avère possible. Cependant le développement des compétences sociales reste sans doute en deçà de ce qui est nécessaire au regard des enjeux éducatifs et de l'ambition posée par la loi de refondation. La définition d'un programme d'enseignement moral et civique ne saurait en effet remplacer une affirmation forte de ces compétences dans différents domaines.

Les membres du CAPE regrettent par ailleurs que la consultation organisée par le Ministère ait limité les réponses à des réponses individuelles en ne prévoyant pas des réponses par établissement, valorisant ainsi la liberté pédagogique individuelle plutôt que l'autonomie pédagogique de l'établissement.

Quant à l'évaluation, c'est le lieu de tous les dangers.

Il est nécessaire de ne pas confondre validation des compétences et évaluation des acquis du programme. Le socle commun invite aux évaluations progressives, par cycles, qui dégagent des indices de progrès et valident des acquisitions. En cela le changement de paradigme est fondamental. La « concurrence », entre les deux logiques presque contraires du livret personnel de compétences et du diplôme doit être dépassée.

Si le socle commun est adopté dans les prochains mois, il est indispensable de l'intégrer à la formation initiale dans les Espe, non seulement pour les enseignants, mais aussi pour tous les éducateurs. Il est tout aussi urgent de mettre en place une véritable formation continue pour les enseignants. Cette formation continue devrait s'appuyer sur des tronc communs de formation associant les enseignants, les animateurs, les coordonnateurs des temps péri et extrascolaires, ... contribuant ainsi à l'émergence d'une culture partagée donnant tout son sens aux espE (écoles supérieures du professorat et de l'**E**ducation).